

**Estampage 121** (*Fig. 714 et 1384*)<sup>1</sup>.

La femme pure et croyante au delà de tout ce qu'on peut imaginer<sup>2</sup>, dame Wang, désireuse d'obtenir que le voyage dans l'Est de son fils Song Hiuan-tō s'accomplisse heureusement, a fait avec respect une statue de Kouan-yin (Avalokiteçvara). Terminé en un jour du deuxième mois de la troisième année chang-yuan (676).

**Estampage 122** (*Fig. 1385*)<sup>3</sup>.

La femme pure et croyante, dame Tchao, pour son propre bénéfice, a fait avec respect une image de Kouan-yin p'ou-sa (Avalokiteçvara).

Troisième année chang-yuan, vingtième jour du dixième mois (30 novembre 676).

**Estampage 123** (*Fig. 1386*)<sup>4</sup>.

Fait avec respect par Pa-tcheng, bhikṣuṇī du temple Ts'ing-ming. Achevé le neuvième jour du troisième mois de la troisième année yi-fong (5 avril 678).

**Estampage 124** (*Fig. 706 et 1387*)<sup>5</sup>.

Sou Fou-pao, originaire du district de Tchong-chan, dans la sous-préfecture de King-yang<sup>6</sup>, de l'arrondissement de Yong, pour le bénéfice de ses ancêtres, tant hommes [que femmes]<sup>7</sup>, de sept générations, et pour le bénéfice de son père et de sa mère actuellement vivants, de tous les membres de sa famille grands et petits et de tous les êtres vivants, a fait un Buddha et deux Bodhisattvas qu'il présente en offrande ○○<sup>8</sup>. Achevé la troisième année tch'ouei-kong, le seizième jour du deuxième mois (3 avril 687).

**Estampage 125** (*Fig. 1388*)<sup>9</sup>.

Les disciples (du Buddha), originaires du canton de Kao-tch'e, du district de Kou-hie de la sous-préfecture de San-yuan<sup>10</sup>, de l'arrondissement de Yong (à savoir : ) dame Tai, dame Tchao Ts'eu-chan, femme de Tcheou

1. Cf. *HYFPL*, III, 13 a; *KKL*, VII, 26 a; *YFTKCTM*, III, 19 a.

2. Le mot 宜 doit être ici l'équivalent de 意 ou de 議.

3. Cf. *HYFPL*, III, 13 a; *KKL*, VII, 26 a; *YFTKCTM*, III, 19 a.

4. Cf. *YFTKCTM*, III, 19 b.

5. Cf. *HYFPL*, III, 33 b; *KKL*, VII, 33 a; *YFTKCTM*, III, 21 b.

6. 逕 est ici pour 涇. La sous-préfecture de King-yang dépend de la préfecture de Si-ngan, dans la province de Chàn-si.

7. Le mot 母 est manifestement oublié.

8. Les mots 花生 ne donnent pas un sens satisfaisant.

9. Cf. *HYFPL*, III, 16 a; *KKL*, VII, 33 a; *YFTKCTM*, III, 21 b (ce dernier ouvrage lit 古頂 le nom du district, et 周元舒 le nom du fils).

10. La sous-préfecture de San-yuan porte encore ce nom; elle dépend de Si-ngan fou, dans la province de Chàn-si.